Image not found or type unknown

SUCCESSION ESTIMATIONS DE BIENS ET TESTAMENT

Par **VIORT Brigitte**, le **26/08/2018** à **11:50**

Bonjour

dans le testament rédigé par mon père en 2007, il maintient la donation faite à ma mère d'un appartement acheté avec ma soeur ainée.
Il rajoute qu'il lègue à ma soeur la nu-propriété de cet appartement.
Il possédait outre cet appartement, estimé à 200 000 E environ, un bien immobilier estimé à 35 000E, un portefeuille 30 000E.

Son legs est il légal ?
Ne lèse -t-il pas les 2 autres frère et soeur qui compose la fratrie ?
Merci de votre réponse

Cordialement
Brigitte VIORT

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés